

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
41031-1	Machines et appareils pour la récupération des particules solides ou liquides provenant de gaz de carneaux ou d'autres gaz perdus dans les établissements métallurgiques ou industriels: D'une classe ou d'une espèce fabriquée au Canada; pièces de ces articles	15 p.c.	9.2 p.c.
41032-1	D'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; pièces de ces articles	† En fr.	9.2 p.c.
41046-1	Lampes de sûreté pour mineurs, n.d.; pièces de ces articles	17½ p.c. (En fr.)	10.2 p.c.
41100-1	Machines devant servir dans les scieries jusqu'au travail des planeuses exclusivement, et leurs pièces, à l'exclusion du matériel de commande des machines de la scierie, lorsqu'elles doivent servir exclusivement dans les scieries; Machines, et leurs pièces, devant servir exclusivement à l'exploitation forestière, ces opérations devant comprendre le transport des billes de la souche à la voie de glissement, au dépôt de billes, ou au voiturier public ou autre	12½ p.c.	8 p.c.
41105-1	Camions automobiles, à l'exclusion des machines pour l'abattage, le débardage, l'empilage, le chargement, le groupement ou le traitement des arbres ou des billes, qui ont été modifiées afin de pouvoir transporter une charge; pièces de tout ce qui précède; tout ce qui précède devant servir exclusivement à l'exploitation forestière, ces opérations devant comprendre le transport des billes de la souche à la voie de glissement, au dépôt de billes, ou au voiturier public ou autre	12½ p.c.	9.2 p.c.
41105-2	Chariots; ballons captifs; palans et poulies; cordages métalliques, à l'exclusion des cordages métalliques servant d'étais ou pour freiner les billes descendant une pente; pièces de tout ce qui précède; tout ce qui précède devant servir exclusivement à l'exploitation forestière, ces opérations devant comprendre le transport des billes de la souche à la voie de glissement, au dépôt de billes, ou au voiturier public ou autre	12½ p.c.	8 p.c.
41106-1	Marchandises d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, énumérées aux numéros tarifaires 43806-1, 43816-1, 43821-1 et 43842-1, devant servir à la répartition des camions automobiles mentionnés au numéro tarifaire 41105-1, ou à la fabrication de leurs pièces de rechange, au lieu des utilisations décrites aux numéros tarifaires 43806-1, 43816-1, 43821-1 et 43842-1	12½ p.c.	8 p.c.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.